

Note de service

- Destinataire :** Tout le personnel du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
- Expéditeur :** Bruno Auclair, Directeur Adjoint - Approvisionnement, Direction de l'approvisionnement et de la logistique (DAL)
- Date :** 22 avril 2025
- Objet :** Achats en ligne
-

Bonjour,

Afin de respecter les directives gouvernementales visant à favoriser les achats québécois et régionaux, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP, article 14.3) et à la Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (DGC, section 5.1.1), il est désormais interdit d'effectuer des achats de gré à gré sur des plateformes de vente en ligne (telles qu'Amazon ou similaires).

Nous vous demandons donc de cesser immédiatement tout achat via ces plateformes. Au besoin, le Service des approvisionnements du CEMTL demeure disponible afin de vous guider vers les options appropriées et conformes aux exigences gouvernementales.

Votre entière collaboration est essentielle au respect de cette directive.

Merci pour votre compréhension.

